



NEWS RELEASE

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONTACTER : **Marie Rosy Kesner AUGUSTE DUCENA**
PHONE : (509)2940-1222 / 3755-9591 / 3463-4192
Cell : (509) 3782-2897

12 janvier 2021 : Projecteur sur les conditions de vie dans les camps d'hébergement et sites de relocalisation

I. INTRODUCTION

1. Le 12 janvier 2010 un séisme dévastateur a ravagé plusieurs villes du pays, notamment dans les départements de l'Ouest, du Sud-est et des Nippes, causant le décès de *deux cent vingt-deux mille cinq cent dix-sept (222.517)* personnes, la disparition de *trois cent mille (300.000)* autres et occasionnant des dommages financiers incommensurables. *Onze (11)* années plus tard, les marques indélébiles laissées par ce cataclysme sont encore très vives dans l'esprit et dans la chair de tous ceux et toutes celles l'ayant vécu.

2. Depuis ce séisme, *deux (2)* présidents se sont succédé à la tête du pays. Ils ont, à chaque fois, mené campagne tant pour l'amélioration des conditions de vie des personnes déplacées que pour le développement durable au bénéfice du peuple haïtien en général.

3. *Onze (11)* années plus tard, qu'en est-il de la situation ?

II. EXISTENCE DE CAMPS D'HÉBERGEMENT ET SITES DE RELOCALISATION

4. Au lendemain du séisme, de nombreux camps d'hébergement se sont spontanément créés. Plusieurs ont été, au cours des années ayant suivi le séisme, démolis soit par la force, soit sur la base de programmes médiocres mis sur pied par les autorités étatiques. Sont alors apparus les sites de relocalisation qui, selon le concept vendu à l'époque, devaient être préparés pour permettre aux victimes de vivre dignement.

5. Aujourd'hui, *vingt-six (26)* camps d'hébergements et sites de relocalisation sont recensés à travers les différentes zones qui ont été touchées. *Vingt-quatre (24)* sont situés dans le département de l'Ouest notamment à Delmas, Léogane, Pétion-ville et Port-au-Prince. Les *deux (2)* autres se trouvent dans le département du Sud-est, notamment à Jacmel.

6. Parmi ces différents espaces d'accueil, le RNDDH a pu en visiter *vingt-et-un (21)* au cours de l'année 2020. Il s'agit des camps d'hébergement et sites de relocalisation suivants :

- Camp Levêque, Cabaret
- Corail Cesselesse, Croix-des-Bouquets
- Jérusalem, Croix-des-Bouquets
- Onaville, Croix-des-Bouquets
- Village Lumane Cazimir, Croix-des-Bouquets
- Bénédiction, Delmas

- Canaan Caradeux, Delmas
- Réfugiés, Delmas
- Saint-Louis, Delmas
- Saint-Etienne 1, Damien, Tabarre
- Saint-Etienne 2, Damien, Tabarre
- Tabarre Issa de Greffin, Tabarre et Pétion-ville
- Terrain Toto, Tabarre
- Habitat, Léogane
- Mdsol 1, Santo, Léogane
- Mdsol 2, Santo, Léogane
- Mdsol 3, Santo, Léogane
- Montpellier, Léogane
- Voix des Sans Voix, Léogane
- Beaudoin, Jacmel
- Bois-Etauf Jacmel

III. ORGANISATION DE LA VIE DANS LES CAMPS D'HÉBERGEMENT ET SITES DE RELOCALISATION

7. Ces espaces, contrairement aux années antérieures, ne disposent plus de comité directeur. Et, si dans de rares cas, des membres d'anciens comités ont été rencontrés, comme à Mdsol 1, Mdsol 2, Mdsol 3, Saint-Etienne 1, Saint-Etienne 2, Voix des sans Voix, ces derniers ont affirmé être totalement inactifs. Conséquemment, la gestion communautaire de ces sites d'accueil est abandonnée au profit de l'organisation individuelle de la vie, par les chefs de famille qui tentent, comme ils le peuvent, de subvenir aux besoins de leurs progénitures et proches.

8. A côté de la situation générale déjà très préoccupante, lors de ces visites de monitoring, l'attention du RNDH a particulièrement été attirée par les infrastructures, la situation sécuritaire, l'accès à l'eau potable, à l'électricité, à l'éducation et aux soins de santé. Et, des questions plus spécifiques ont été débattues avec les résidents-tes, sur la gestion de la Covid-19 au sein de ces sites visités.

a) Infrastructures

9. Après onze (11) années de service, les abris provisoires qui sont devenus par la force des choses, permanents, raccomodés, rafistolés, ne peuvent plus protéger contre le soleil, le vent et la pluie. Dans 72 % des sites visités, les abris sont en très mauvais état. Dans 24 %, ils sont plus ou moins passables et seulement dans 4 % des cas, ils sont en bon état. Il s'agit alors de maisons construites en dur par les résidents-tes eux-mêmes. Les exemples sont nombreux :

- Au Camp de Tabarre Issa de Greffin, Tabarre et Pétion-ville, de nombreux abris provisoires sont carrément pourris et plusieurs résidents-tes ont construit en béton.
- A Onville, Croix-des-Bouquets, à Beaudoin, Jacmel, à Mdsol 1, Mdsol 2, Mdsol 3 ainsi qu'à Voix des sans Voix, localisés à Léogane, les abris provisoires, abimés sont peu à peu remplacés par des structures en bloc de ciment par les familles qui disposent de moyens financiers leur permettant de faire ces nouvelles constructions.



Quelques abris à Tabarre Issa de Greffin

- Au Camp Montpellier, Léogane, les habitants vivent dans des structures construites avec des morceaux de tôle, pour la majorité trouées et rafistolées avec des bâches, elles-mêmes sales et en mauvais état, laissant facilement passer l'eau de pluies.
- A Corail Cesselesse, les abris provisoires paraissent beaucoup plus résistants. Cependant, certaines familles ont décidé de reconstruire leur maison en béton. Il convient aussi de souligner que de nombreuses familles ont vendu leurs abris pour des montants allant de deux cent mille (200.000) à deux cent cinquante (250.000) gourdes, Corail Cesselesse étant devenu l'eldorado pour certains.

- A Beaudoin et Bois-Bauf, Jacmel, les abris sont en bon état en général. De plus, de nombreuses familles ont reconstruit en béton.
- Au Village Lumane Casimir, Mome cabris, Croix-des-Bouquets, de nombreuses maisons sont encore inachevées. Cependant, plusieurs autres qui avaient été achevées sont aujourd'hui dans un état critique parce que des travaux de maintenance et d'entretien ne sont pas réalisés. Et, les résidents-tes se plaignent de la mauvaise qualité des matériaux de construction qui avaient été utilisés.



Une maison à Voix des Sans Voix

b) Accès aux latrines

10. L'accès aux latrines constitue une préoccupation pour les personnes évoluant dans les camps d'hébergement et sites de relocalisation. Selon les informations recueillies par le RNDDH seuls dans 24 % des sites, les résidents-tes disposent de latrines communautaires ou familiales. Dans 72 % des sites, ils doivent utiliser des sachets ou déféquer à même le sol. Pour 4%, aucune information précise n'est disponible. En voici quelques exemples d'illustration :

- A Onaville, Croix-des-Bouquets, certaines latrines sont comblées.
- A Saint Etienne 1, Saint Etienne 2, Darrien, Tabarre, il n'existe plus de latrines. Les résidents-tes font leurs besoins dans des sachets qu'ils balancent par la suite dans les environs.
- Au Village Lumane Casimir, Mome cabris, Croix-des-Bouquets, les toilettes sont fonctionnelles mais, les familles n'ont pas suffisamment accès à l'eau pour s'en servir correctement.
- A Montpellier, Léogane les résidents-tes font leurs besoins dans des sachets.
- A Mdsol1, Mdsol 2 et Mdsol 3, Santo, Léogane, les latrines sont comblées pour la plupart. Certaines familles qui vivent dans ces camps se sont arrangées pour fouiller de nouvelles fosses perdues. D'autres font leurs besoins chez leurs voisins ou dans des sachets.

c) Situation sécuritaire

11. Selon les informations recueillies sur le terrain, des sous-commissariats et antennes de police sont localisés à proximité de 28 % des sites visités. Ces instances jouent un rôle dissuasif et les résidents-tes de ces sites se plaignent moins que les autres, d'actes d'insécurité et de banditisme à l'intérieur de leurs sites d'accueil.

12. A contrario, 72 % des sites visités sont éloignés de toute instance de police. Conséquemment, la situation sécuritaire des personnes qui y vivent est très préoccupante. Elle est caractérisée par des actes de violence et des pressions pour porter certaines communautés à abandonner les espaces occupés, par des attaques armées perpétrées par des bandits armés vivant dans les sites concernés, par l'invasion de ces sites par des bandits armés en provenance d'autres zones, etc.

13. En effet, si au Village Lumane Casimir et à Corail Cesselesse, Croix-des-Bouquets ainsi qu'à Beaudoin et Bois-Bauf, Jacmel, la situation est plus ou moins calme sur le plan de la sécurité, pour les autres camps d'hébergement et sites de relocalisation visités, la situation sécuritaire est très précaire et diffère d'un espace à un autre. En voici quelques exemples :

- A Tabarre Issa de Greffin, Tabarre et Pétion-ville, les résidents-tes affirment être maintenus depuis plusieurs années, sous pressions pour abandonner l'espace. En raison des attaques continuelles qu'elles subissent, *cinq cent quarante-*

quatre (544) familles vivant dans ce camp ont cotisé pour faire ériger une barrière autour du site. Malgré cela, elles continuent d'être la proie de bandits armés. Pour la seule année de 2020, *cinq (5)* attaques armées ont été enregistrées à Tabarre Issa de Greffin :

- Le 29 mars 2020, Ronald JOSEPH, *vingt-cinq (25)* ans, a reçu une balle au ventre alors qu'il se trouvait à l'intérieur du camp ;
- Le 9 mai 2020, plusieurs maisons ont essuyé des jets de pierres. Certains résidents-tes qui tentaient de fuir, ont été sévèrement battus par les bandits qui les attaquaient ;
- Le 13 mai 2020, *vingt-six (26)* personnes au moins ont été agressées physiquement par des individus armés. Elles se trouvaient à l'intérieur du camp. Leurs téléphones portables ont été emportés par leurs agresseurs ;
- Le 15 mai 2020, à *deux (2)* reprises, des personnes qui se trouvaient à l'entrée de Tabarre Issa de Greffin ont été agressées par des individus armés ;
- En octobre 2020, la main droite du pasteur Ben-Aimé qui avait l'habitude d'officier à la Mission Eglise de Dieu Indépendante du Village Issa, a été arrachée. Depuis cette agression, il a abandonné le site.



La main arrachée du pasteur Ben-Aimé

Il convient de souligner que contrairement aux autres camps, à Tabarre Issa de Greffin, ces attaques continuelles sont perpétrées par des individus armés qui veulent à tout prix contrôler et gérer l'espace considéré comme étant rentable. Cette situation a déjà porté de nombreuses familles à prendre la fuite.

- Des individus armés appartenant au gang *chen mechan*, circulent souvent aux alentours et à l'intérieur de Saint-Etienne 1 et Saint Etienne 2, Damien, Tabarre, semant la terreur au sein de la population.
- Des bandits armés se sont installés à Onaville, Croix-des-Bouquets et y sèment la terreur. Par exemple, en octobre 2020, à la faveur d'un affrontement entre *deux (2)* chefs de gangs, plusieurs abris provisoires du bloc 1, ont été incendiés
- A Voix des Sans Voix, Léogane, les résidents-tes affirment subir continuellement des menaces et agressions de la part de membres de la famille Lambert qui affirment que les *trente-deux (32)* carreaux de terre sur lesquels ils sont installés, leur appartiennent. Des individus armés, à leur solde, sèment la terreur, parcourent le camp et inscrivent « A démolir » sur les murs des maisons. Pour leur part, les résidents-tes maintiennent que les terres qu'ils occupent appartiennent à l'Etat haïtien. L'affaire est, selon les personnes rencontrées par le RNDDH pendant par devant la Justice.

d) Accès à l'eau

14. 19 % des sites visités sont alimentés par la Direction Nationale d'Eau Potable (DINEPA). Tel est le cas par exemple, de Tabarre Issa de Greffin, Tabarre, de Saint-Louis, Tabarre et Delmas, de Beaudoin et Bois-Bœuf, Jacmel, où les résidents-tes reçoivent l'eau, même si la distribution n'est pas régulière.

15. Dans 77 % des sites visités, les résidents-tes sont obligés d'acheter le seau de *cinq (5)* gallons d'eau à un prix qui varie entre *cinq (5)* gourdes (Corail Cesselesse, Madsol 1, Madsol 2, Madsol 3, Voix des Sans Voix, Montpellier, Habitat), *huit (8)* gourdes (Lumane Casimir, Onaville) et *dix (10)* gourdes (Saint-Etienne 1 et Saint-Etienne 2).

16. Seuls dans 4% des sites visités, les résidents-tes affirment avoir la capacité de stocker l'eau, ce qui en améliore grandement leur accès

17. A côté de l'eau de service, les familles qui peuvent se le permettre, se procurent aussi de l'eau potable. Le récipient de *cinq* (5) gallons d'eau potable coûte entre *vingt-cinq* (25) gourdes (Corail Cesselesse), *trente-cinq* (35) gourdes (Tabarre Issa de Greffin) et *quarante* (40) gourdes (Onaville, Saint-Etienne 1, Saint-Etienne 2).

18. Il convient aussi de souligner que certains résidents-tes traitent l'eau de service achetée avec du chlore pour la rendre potable (Mdsol 1, Mdsol 2, Mdsol 3, Voix des Sans Voix, Montpellier, Habitat, situés à Léogane) alors que d'autres préfèrent acheter des paquets de sachets d'eau à *soixante-quinze* (75) gourdes, les distributeurs d'eau potable étant situés trop loin, ce qui rend difficile le trajet pour eux.

e) Accès à l'électricité

19. Le courant électrique est disponible dans 62 % des sites visités par le RNDH. Par exemple, Tabarre Issa de Greffin est alimenté par *trois* (3) transformateurs. Le Village Lumane Casimir compte une génératrice d'une capacité de *quarante* (40) kilowatt, qui dessert la population. Corail Cesselesse et Beaudoin sont alimentés par le courant de ville. Toutefois, de nombreuses prises sont illégalement branchées et les connexions anarchiques de certains sites visités représentent un grand danger pour la population qui y vit.

20. Dans 38 % des sites visités, les résidents-tes n'ont pas du tout accès au courant électrique. Par exemple depuis plus d'un an, les camps localisés à Léogane savoir Mdsol 1, Mdsol 2, Mdsol 3, Voix des Sans Voix, Habitat et Montpellier ne sont pas alimentés en courant électrique. Le site de relocalisation de Beaudoin, Jacmel, n'est pas non plus alimenté en courant électrique.

f) Accès aux soins de santé

21. Les résidents-tes de 14 % des sites visités affirment avoir accès aux soins de santé, moyennant paiement, un centre de santé ou un dispensaire de soins étant localisé à l'intérieur ou non loin de leurs sites. Par exemple, à Corail Cesselesse, Croix-des-Bouquets et à Beaudoin, Jacmel, il existe respectivement un centre de santé et un hôpital.

22. Dans 82 % des cas, les résidents des camps d'hébergement et sites de relocalisation doivent se déplacer pour avoir accès aux soins de santé. Tel est le cas par exemple de :

- Saint-Etienne 1 et Saint-Etienne 2, Damien, Tabarre, qui ne sont pas pourvus en centres de santé. Les résidents-tes doivent se rendre à la Croix-des-Missions pour se faire ausculter par un personnel de la santé ;
- Les résidents-tes de Mdsol 1, Mdsol 2, Mdsol 3, Santo, Léogane doivent se rendre à un centre de santé situé à Darbone, à environ une trentaine de minutes de marche ;
- Les résidents-tes de Tabarre Issa de Greffin doivent se rendre à Pernier ;

23. Pour 4 % des sites visités, les informations précises quant à l'accès des résidents-tes aux soins de santé, ne sont pas disponibles.

g) Gestion de la Covid-19 dans les camps d'hébergement et sites de relocalisation

24. Dans certains sites d'accueil visités, la population a été préparée et accompagnée pour la Covid-19. Par exemple :

- A Corail Cesselesse, une campagne de sensibilisation a été menée par la Croix-Rouge haïtienne. *Deux (2)* points de lavage obligatoire des mains ont été installés. De plus, certaines familles évoluant sur le site, ont aussi affirmé au RNDH avoir reçu des masques de protection en tissus.
- A Onaville, *deux (2)* points distincts de lavage des mains ont été installés et des masques de protection ont été distribués à certaines familles.
- A Saint-Etienne 1, au mois de mars 2020, la Mairie de Tabarre a installé une citerne d'eau, *un (1)* baril et *trois (3)* points de lavage obligatoire de mains. De plus, la Mairie a distribué *quatre cents (400)* masques de protection en tissus et quelques kits alimentaires.

25. A part ces *trois (3)* sites d'accueil, aucune autre action d'accompagnement par les autorités, des personnes vivant dans les espaces visités, n'a été relatée au RNDH. Au contraire, les communautés rencontrées se plaignent de l'abandon total dont ils sont l'objet. Par exemple, les résidents-tes de Tabarre Issa de Greffin, de Saint-Etienne 2, et de Mdsol 1, Mdsol 2, Mdsol 3, n'ont reçu aucune visite des autorités étatiques. Aucun point de lavage des mains n'a été non plus installé. De même, ces populations n'ont reçu ni kits hygiéniques ni masques de protection pour se protéger de la Covid-19.

h) Accès à l'éducation

26. A proximité ou à l'intérieur de certains sites d'accueil, il existe des établissements scolaires privés et publics. En effet, 19% des sites visités par le RNDH disposent d'une école nationale et 15 %, d'un lycée. Tel est le cas par exemple :

- du Lycée Leslie François Manigat et d'une école nationale qui desservent les enfants de Onaville ;
- d'une école communautaire qui dessert les élèves de Mdsol 1, Mdsol 2 et Mdsol 3 ;
- du Lycée René Préval et d'une école nationale qui desservent les enfants de Corail Cesselesse ;
- d'une école nationale localisée au Village Lumane Casimir.



Lycée René Préval, Corail Cesselesse

27. Dans 66 % des autres cas, les enfants en âge d'être scolarisés sont inscrits par leurs parents, dans des établissements publics ou privés situés dans les villes proches des sites d'accueil. Par exemple les enfants de Saint-Etienne 1 et Saint-Etienne 2 fréquentent les établissements scolaires de la Croix-des-Missions ou se rendent au Lycée Guy Malary de Damien.

IV. CONCLUSIONS

28. *Onze (11)* années après le séisme qui a frappé le pays le 12 janvier 2010, les résidents-tes des camps d'hébergement et sites de relocalisation vivent dans la négation de leurs droits fondamentaux. Il s'agit en fait d'environ *cinquante mille (50.000)* citoyens-nes du pays qui font continuellement face à l'insécurité en raison des attaques armées qu'ils subissent d'individus qui tentent de les expulser ou qui veulent tout simplement avoir le contrôle des espaces qu'ils occupent.

29. De plus, ces citoyens-nes, oubliés par les autorités étatiques, n'ont pas un minimum d'accès aux services de base : pas de latrine, pas de centre de santé, pas d'accès à l'eau de service journalier et encore moins à l'eau potable. L'électricité, distribuée sur certains sites de manière anarchique, met la vie des résidents-tes en danger et, la majorité des enfants en âge d'être scolarisés fréquentent des établissements privés qui sont souvent éloignés des sites, ce qui augmente les débours pour les parents et par conséquent, les risques d'abandon de l'école, pour les enfants.

30. Au cours de ces *onze* (11) dernières années, *deux* (2) présidents issus du même courant politique, se sont succédé à la tête du pays. Le premier, Michel Joseph MARTELLY avait intensément mené campagne autour de l'accompagnement des victimes du séisme, en vue de leur permettre de vivre dans la dignité. Pour sa part, Jovenel MOÏSE avait promis à tous-tes d'œuvrer au développement du pays dans l'objectif de permettre à chaque citoyen-ne de manger à sa faim.

31. Pourtant, le constat est patent : A vue d'œil, les résidents-tes des camps d'hébergement et sites de relocalisation patagent continuellement dans la misère, dans l'insalubrité et dans un environnement susceptible de les rendre malades. C'est donc sous le regard indifférent des autorités étatiques qu'ils subissent la loi des individus armés et vivent dans l'irrespect total des articles 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et 11 du Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels, consacrant pour tous-tes, le droit à un niveau de vie suffisant incluant la santé, le bien-être, l'alimentation, l'éducation, l'habillement, le logement, l'accès aux services sociaux nécessaires ainsi qu'à une amélioration constante des conditions d'existence.

32. Face à cette situation, le RNDH invite la population haïtienne en général et celle des camps d'hébergement et sites de relocalisation en particulier à s'organiser pour exiger le respect de leurs droits à la sécurité, à la dignité, à l'assistance et à la protection sociale de l'Etat haïtien.

Port-au-Prince, le 11 janvier 2021